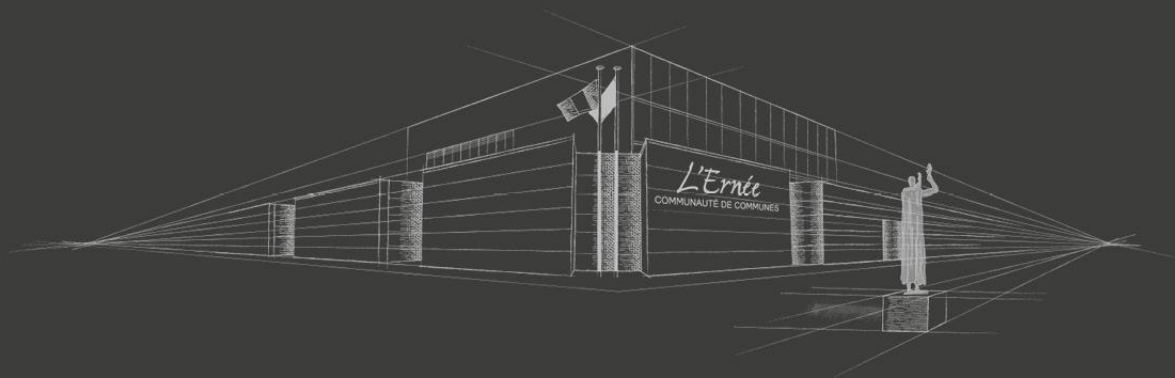




| BUDGET 2023



www.lerneer.fr

Introduction	3
Présentation et vote du budget principal	4
Section de fonctionnement	5
Section d'investissement	11
Présentation et vote du budget annexe « Gestion et traitement des déchets »	14
Section d'exploitation	19
Section d'investissement	23
Présentation et vote du budget annexe « Réseau de chaleur »	24
Section d'exploitation	24
Section d'investissement	25
Présentation et vote du budget annexe « Eau potable »	26
Section d'exploitation	26
Section d'investissement	28
Présentation et vote du budget annexe « Assainissement en régie »	29
Section d'exploitation	29
Section d'investissement	31
Présentation et vote du budget annexe « SPANC »	32
Section d'exploitation	32
Tableau des effectifs	33

Introduction

La présentation des Budgets 2023 de la Communauté de communes s'organise en plusieurs temps. Le Conseil communautaire du 20 décembre examine les budgets suivants :

- Le budget principal de la CCE ;
- Le budget annexe « Gestion et traitement des déchets » ;
- Le budget annexe "Réseau de chaleur"
- Le Budget annexe « Eau potable » (regroupement des budgets « Eau en Régie » et « Eau en DSP »)
- Le Budget annexe « Assainissement collectif en régie »
- Le Budget annexe « Assainissement non collectif »

La séance du Conseil communautaire du 07 février 2023 permettra l'examen des budgets annexes des zones d'activités et la séance du 14/03/2023 sera l'occasion d'affecter les résultats 2022.

Contexte de la préparation budgétaire

La Communauté de communes de l'Ernée a fait le choix d'anticiper le passage à la nomenclature budgétaire M57 à compter du 1^{er} janvier 2023. Seul le budget principal est concerné par ce changement, les budgets SPIC continuant à être gérés par l'instruction comptable et budgétaire M4.

En dehors de quelques changements de comptes au titre de la transposition de la M14 vers la M57, des évolutions aux règles budgétaires et comptables ont été apportées. Parmi celles-ci :

- La suppression des éléments exceptionnels : les chapitres charges et produits exceptionnels, enregistrés aux subdivisions des comptes 67 et 77 ont été supprimés
- Les comptes de dépenses imprévues ne sont plus autorisés en dehors de la gestion en AP/CP
- La comptabilisation des amortissements des immobilisations à compter de leur date de mise en service c'est-à-dire au prorata temporis.
- La nomenclature fonctionnelle a été reclassée et enrichie

Le vote des budgets en décembre permet de donner une plus grande lisibilité dans le vote des crédits.

Le budget principal est présenté conformément aux ambitions politiques vues à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires et du Plan Pluriannuel d'Investissement.

A ce stade, certains éléments n'ont pas été intégrés au budget 2023, il s'agit entre autres des subventions de fonctionnement octroyées aux associations, lesquelles feront l'objet d'un vote lors d'une prochaine séance en début d'année 2023. Par ailleurs, les provisions constituées en 2022 pour le financement du contournement sud d'Ernée et l'alimentation en gaz naturel du secteur d'Ernée-Montenay seront réinscrites lors de la reprise des résultats 2022.

L'objectif est de maintenir une bonne capacité d'investissement afin de mener à bien les objectifs du projet de territoire.

Présentation et vote du Budget Principal

PARTIE 1 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 9 907 691.50 €

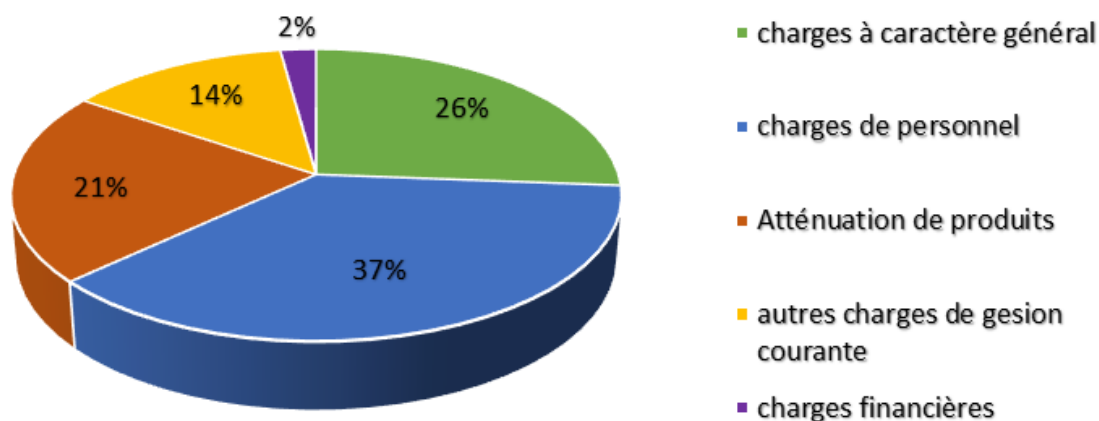
Le tableau ci-dessous récapitule les crédits inscrits en 2023, comparé au vote du budget 2022.

CHAPITRE BUDGETAIRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS EN 2022			BP 2023	Variation BP 2023/2022
		BP	DM	total crédits votés		
011	charges à caractère général	1 761 675,00	155 500,00	1 917 175,00	2 056 482,00	16,73%
012	charges de personnel	2 544 552,00	5 000,00	2 549 552,00	2 894 660,00	13,76%
014	Atténuation de produits	1 723 760,00	15 657,00	1 739 417,00	1 666 310,00	-3,33%
65	autres charges de gestion courante	915 211,22	214 153,53	1 129 364,75	1 051 694,98	14,91%
66	charges financières	175 920,11	6 500,00	182 420,11	169 324,52	-3,75%
67	charges spécifiques (M57)				2 000,00	
67	charges exceptionnelles	600,00	13 081,96	13 681,96		
022	dépenses imprévues	93 873,75	-87 151,56	6 722,19		
TOTAL DEPENSES REELLES		7 215 592,08	322 740,93	7 538 333,01	7 840 471,50	8,66%
023	virement à la section d'investissement		1 531 823,38	1 531 823,38		
042	dotations aux amortissements	2 029 025,79	77 724,24	2 106 750,03	2 067 220,00	1,88%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		2 029 025,79	1 609 547,62	3 638 573,41	2 067 220,00	1,88%
TOTAL DEPENSES		9 244 617,87	1 932 288,55	11 176 906,42	9 907 691,50	7,17%
013	Atténuation de charges	6 250,00	0,00	6 250,00	18 000,00	
70	produits des services	755 993,00	1 633,00	757 626,00	875 198,00	15,77%
73	Impôts et taxes	4 862 641,00	59 517,00	4 922 158,00	3 084 632,00	7,54%
731	Fiscalité locale				2 144 499,00	
74	dotations et participations	1 815 706,00	105 792,53	1 921 498,53	2 005 350,50	10,44%
75	autres produits de gestion courante	1 359 598,00	32 409,15	1 392 007,15	1 325 040,00	-2,54%
77	produits exceptionnels	1 220,00	20 000,00	21 220,00		
78	reprise sur provisions		0,00			
TOTAL RECETTES REELLES		8 801 408,00	219 351,68	9 020 759,68	9 452 719,50	7,40%
042	Reprise sur subventions	443 209,87	27 215,43	470 425,30	454 972,00	2,65%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		443 209,87	27 215,43	470 425,30	454 972,00	2,65%
002	Excédent de fonctionnement		1 685 721,44	1 685 721,44		
TOTAL RECETTES		9 244 617,87	1 932 288,55	11 176 906,42	9 907 691,50	7,17%

Au-delà de nouvelles dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre des politiques communautaires, le budget 2023 est impacté d'une manière générale par l'inflation et les fortes augmentations de l'énergie.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses réelles par chapitre



Chapitre 011 - Charges à caractère général : 2 056 482 € (+ 294 807 € / augmentation de 16.73%)

Les augmentations se situent principalement sur les postes suivants :

- + 68 000 € pour faire face aux augmentations des coûts de l'énergie pour l'ensemble des services ; dans le cadre des tarifs annoncés par le TEM au titre du groupement de commande, la CCE ne devrait pas bénéficier du bouclier tarifaire sur l'électricité mis en place par l'Etat pour compenser à hauteur de 50% les surcoûts de factures dont le tarif en MWh excède 325 €.
- + 55 000 € pour l'entretien des logements (travaux suite à tempête reportés sur 2023), de l'AquaFitness et de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Un renforcement des systèmes de sécurité informatique qui passe par une augmentation des postes de maintenance, d'hébergements externalisés et prestations diverses.
- Une couverture en assurance plus importante consécutive à la montée en puissance des compétences et des biens à assurer.
- Des honoraires de commissaires enquêteurs pour la modification du PLUi
- Une participation plus importante dans le cadre du renforcement de la coopération touristique à l'échelle des 3 EPCI du nord Mayenne afin de structurer une gouvernance touristique plus ambitieuse.

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 2 894 660 € (+ 350 108 € / augmentation de 13.76%)

La prévision budgétaire tient compte :

- De divers éléments conjoncturels et réglementaires :
 - Le déroulement des carrières (avancement d'échelons)

- L'augmentation du point d'indice de +3.5% depuis le 01/07/2022
- La participation employeur à la complémentaire maladie à compter du 01/01/2023

Dans le cadre d'un nouveau contrat d'assurance statutaire, le taux de cotisation va baisser en passant de 7.23% à 4.33% au 01/01/2023

- De l'évolution des effectifs permettant la mise en œuvre des différentes politiques engagées
 - Un poste de gestionnaire comptable et financier et un poste de chargé de mission Habitat ont été budgétisés.

Par ailleurs, d'autres emplois pourvus en fin d'année 2022 sont budgétisés en année pleine : poste de directeur DADT, poste de conseiller Bocage, Emploi VTA.

Les charges de personnel sont atténuées par divers recouvrements au chapitre 70 :

- Recouvrement heures effectués par les services supports (RH – Comptabilité – Ménage) auprès des budgets annexes, du CIAS et du Syndicat de bassin ;
- Recouvrement des charges de personnel liés au fonctionnement des services communs au travers des attributions de compensation.

Chapitre 014 - Atténuations de produits : 1 666 310 € (-57 450 € /diminution de 3.33%)

Ce chapitre prend en considération pour l'essentiel les attributions de compensation ainsi que la dotation de solidarité communautaire versées aux communes.

- L'attribution de compensation prévisionnelle est portée à 1 630 000 €

Instaurée au 01/01/2007 suite à la mise en place de la TPU, celle-ci a évolué au fil de l'eau au gré des transferts de compétences mais également par l'adhésion libre des communes à divers services communs développés par la Communauté de communes (ADS – Ingénierie-voirie – Systèmes d'information – Ressources Humaines et Conseil en Energie Partagée)

Concernant les services communs, le coût des services est calculé chaque année afin d'être répercuté sur les attributions de compensation des communes en année n+1

- La dotation de solidarité communautaire s'élève à 32 500 €,

Stabilisée à 32 500 € depuis 2013, la DSC est répartie sur la base des critères population DGF, potentiel financier, effort fiscal, une enveloppe prioritaire à hauteur de 650€/Commune. En l'attente d'une étude sur un pacte financier et fiscal, ce même montant est prévu au budget 2023.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 1 051 694.98 € (+ 136 483 € /augmentation de 14.91%)

Ce chapitre retrace pour l'essentiel :

- Les indemnités et cotisations sociales des élus
- Le financement du SDIS (service départemental d'Incendie et de Secours) pour 463 494 €, laquelle contribution a augmenté de 5% par rapport à 2022 ; pour rappel, la contribution au SDIS avait été transférée des communes vers la Communauté de communes au 01/01/2014

sur la base des contributions par les communes en 2013, soit 378 870 € (+ 84 624 € à la charge de la Communauté de communes au 01/01/2023) ;

- Une subvention d'équilibre au CIAS de l'Ernée inscrite provisoirement sur la base de celle de 2022 soit 172 000 €, à laquelle s'ajoutera le reversement de la subvention de l'Etat de 60000€ perçue pour le fonctionnement de 2 Espaces France Service. Cette subvention permet au CIAS de gérer, animer et coordonner l'action sociale intercommunale à l'échelle du territoire de l'Ernée. Toutefois, la montée en puissance des actions développées par le CIAS, avec en 2023, la mise en œuvre d'un plan d'actions dans le cadre du contrat local de santé, ainsi que l'ouverture d'un 2^{ème} Espace France Services à Andouillé nécessitera de réviser le montant de cette subvention lors du vote du budget primitif du CIAS.
- Le reversement de la taxe GEMAPI perçue en impositions directes (article 7346) dans le cadre d'une gestion déléguée à titre principal au Syndicat de Bassin de l'Ernée.

Ce chapitre sera abondé lors de la reprise des résultats 2022 afin de permettre :

- De voter des subventions de fonctionnement aux associations contribuant au dynamisme culturel et sportif sur le territoire de l'Ernée et éventuellement pour d'autres événements.

Par ailleurs, les comptes 6541 et 6542 : admission en non-valeur et créances éteintes seront alimentés par décisions modificatives au fur et à mesure des dossiers présentés au cours de l'année 2023.

Chapitre 66 - Charges financières : 169 324.52 € (-6 595 € /diminution de 3.75%)

Une baisse qui s'explique par :

- L'extinction de prêts arrivés à terme en 2022
- Aucun nouveau prêt contracté au cours de l'année 2022.

Pour autant, ce chapitre intègre les hausses d'intérêts des prêts à taux variable qui se poursuivront au cours de l'année 2023.

La prévision 2023 n'intègre pas à ce stade des remboursements liés à la réalisation de nouveaux prêts au cours de l'exercice 2023.

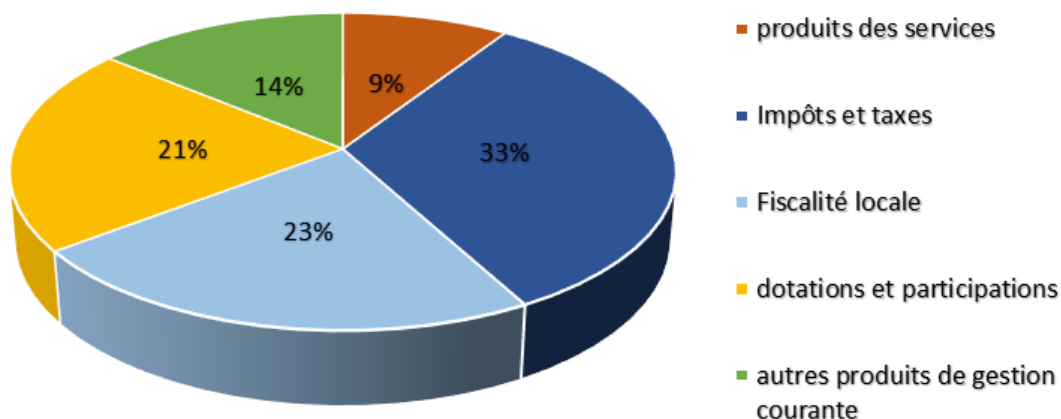
Chapitre 023 - Virement à la Section d'Investissement : 0 €

Pas de virement pour l'instant vers la section d'investissement.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 067 220 €

Il s'agit des amortissements comptables des acquisitions, travaux et études réalisés en investissement. Malgré un montant provisoire qui ne tient pas compte des travaux qui seront intégrés au 31/12/2022 et des nouveaux investissements qui seront comptabilisés au prorata temporis à compter de 2023, ce chapitre affiche une augmentation constante, ce qui montre un dynamisme de la collectivité sur sa politique d'investissement. Un réajustement sera effectué à l'issue de la clôture de l'exercice 2022 par décision modificative.

Répartition des recettes réelles par chapitre



Chapitre 70- Produit des services : 875 198 € (+ 119 205 € / augmentation de 15.77%)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes issues des services communautaires, dont :

- AquaFitness, Ecole de musique, billetterie saison culturelle, chasse étang neuf : +33 000 €
- Les remboursements de charges de personnel en baisse (-24 854 €) liés à la fin des remboursements par la CCBM et Mayenne Communauté au titre du poste PCAET et aux remboursements par la SISA Ernée-Bocage au titre de la mise à disposition de personnel au centre de vaccination Covid19
- Remboursement de frais par le budget CIAS et les budgets annexes : +23000 €
- Remboursement de frais par les communes (poste PVD-ORT commune Ernée, prestations Musical'écoles) : +1905€
- Remboursement de frais par les privés ou collectivités extérieures au territoire (taxes foncières ateliers relais, frais de fonctionnement MSP, pépinière, animations PCAET ...) : + 75 171 €
- Des ventes de certificats d'économie d'énergie (CEE) évaluées à 9 000 € sur l'installation de pompes à chaleur dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique de 17 logements locatifs en cours d'achèvement.

Chapitre 73 et 731 : Impôts et taxes et fiscalité locale : 5 229 131 €

Ces 2 chapitres regroupent les produits fiscaux attendus pour 2023, dont la hausse globale est évaluée à + 366 490 € soit une augmentation de 7.54%

Les contributions ont été budgétées sur la base des notifications définitives des produits perçus en 2022 et des tendances données dans le cadre du projet de loi de finances 2023.

Le changement majeur attendu en 2023, issu du PLF 2023, se rapporte à la suppression sur 2 années de la CVAE compensée par le versement d'une fraction de TVA nationale. La prévision de CVAE 2023 a donc été réduite de moitié avec l'inscription d'une fraction de TVA nationale en compensation.

Attendu toutefois que le montant de la compensation sera déterminé sur la base d'une moyenne quadriennale des recettes de CVAE (Années 2020 à 2023)

Par ailleurs, la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023, amènera les collectivités à voter, à partir de 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les prévisions 2023 ont été faites sur la base d'une reconduction des taux de 2022 :

- Taxe foncière bâti : 1,08 %
- Taxe foncière non bâti : 3,65%
- Cotisation Foncière des entreprises : 25,69%

Des augmentations sont attendues :

- Sur les taxes foncières dont les bases seront revalorisées à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) mesuré à 7.1% d'octobre 2021 à octobre 2022 selon les données prévisionnelles INSEE.
- Sur la CFE avec de nouvelles impositions simulées ;
- Sur la fraction de TVA nationale en remplacement de la TH, basée sur la croissance escomptée en 2023 dont le taux de progression prévisionnel est estimé à 5.1%.

IMPOTS ET TAXES	CA 2021	CA 2022 anticipé Produits fiscaux perçus (*)	BP 2023	Variation CA 2022/BP 2023	
				En €	En %
Taxes foncières - TH résidences secondaires et CFE	1 250 036	1 372 444	1 406 000	33 556	2,44%
CVAE	717 062	713 770	357 000	-356 770	-49,98%
TASCOM	131 275	150 040	150 040	0	
IFER	135 196	140 807	140 807	0	
Autres impôts locaux (RS sur années antérieures)	4 240	25 930		-25 930	
Attribution de compensation (revtAC)	114 844	116 877	120 000	3 123	2,67%
FNGIR	135 247	135 247	135 247	0	
FPIC	207 950	217 043	215 385	-1 658	-0,76%
Taxes GEMAPI	85 273	85 114	90 652	5 538	6,51%
Fraction de TVA - compensation TH	1 955 574	2 142 925	2 252 000	109 075	5,09%
Fraction de TVA - compensation CVAE			357 000	357 000	
TOTAL	4 736 697	5 100 197	5 224 131	123 934	2,43%

(*) sous réserve de quelques ajustements à la marge

Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations : 2 005 350 € (+189 644 € /augmentation de 10.44%)

1 - La dotation globale de fonctionnement = 916 124 €

Au rythme de l'évolution des 2 précédentes années et du PLF 2023 :

- La dotation d'intercommunalité est estimée à hauteur de 275 000 € (+ 35 000 €)
- La dotation de compensation à hauteur de 641 124 € (- 15 876 €) liée à l'écèlement dans la cadre de la hausse des dotations de péréquation

2 - les compensations fiscales de l'Etat = 602 916 €

En l'attente de la notification des bases 2023, les compensations sont proposées à l'identique de celles perçues en 2022

Dotation de compensation de la TP	65 708
Etat compensation/CET (CFE - CVAE)	521 881
Etat - compensation au titre des exo TF	15 327
TOTAL	602 916

3 – Les autres participations : 482 310 €

A noter une progression globale de 117 508 € sur les subventions en provenance de divers financeurs

Les recettes attendues par les partenaires en accompagnement des différentes compétences développées sont les suivantes :

- Subventions Etat : 178 527 €
 - o Fonds FNADT et inter-opérateurs pour le fonctionnement de 2 Maisons France Services (MFS) à hauteur de 60 000 €, laquelle somme est reversée au CIAS, en sus de la subvention votée, puisque ce dernier assure la compétence depuis le 01/01/2021
 - o Soutien financier de l'ANAH à la création du poste PVD-ORT et sur l'étude pré-opérationnelle OPAH pour 58 527 €
 - o Soutien financier de l'ADEME à hauteur de 60 000 € pour la création de l'atlas sur la biodiversité
- Subventions Département : 190 771 €
 - o 133 280 € (saison 3'E, réseau lecture et Ecole de musique) à l'identique du soutien 2022
 - o 37 750 € sur les projets « plan de gestion », restauration des milieux ouverts, livre E. MEDARD sur le site de l'étang neuf de Juvigné
 - o 18 241 € pour le financement du poste de conseiller Bocage à hauteur de 50%
 - o 1 500 € pour une participation aux transports des élèves de 6^{ème} du collège des 7 fontaines à Andouillé vers la piscine
- Subventions Région : 40 346 €
 - o 5 946 € au titre de la saison culturelle 3'E, aide en baisse due à une refonte de la politique culturelle régionale
 - o 20 000 € pour la création de l'atlas sur la biodiversité
 - o 14 400 € en accompagnement du plan de gestion et restauration des milieux ouverts sur le site de l'étang neuf de Juvigné
- Subventions autres partenaires : 72 666 €
 - o Banque des Territoires à la création du poste PVD-ORT et sur l'étude pré-opérationnelle OPAH pour 24 066 €
 - o Subvention de la CAF pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage pour 18 000 €
 - o Participation des collèges pour la mise à disposition de la piscine pour 10 000 €
 - o Partenariats divers au titre de la saison culturelle pour 20 600 €

Chapitre 75- Autres produits de gestion courante : 1 325 040 € (-34 558€ /diminution de 2.54%)

Ce chapitre comprend :

- Les revenus des immeubles

Malgré des locations supplémentaires attendues du côté des Maisons de Santé, globalement les revenus des loyers seront en légère baisse. Cette baisse porte sur les logements et ateliers et s'explique pour l'essentiel par un report de loyers consenti sur un atelier, la vente en cours d'un atelier à Andouillé et la réduction du parc de logements consécutive à des ventes intervenues courant 2022.

	Rappel BP 2022	BP 2023	%
Logements sociaux	442 500,00	432 700,00	33,31%
Ateliers relais	663 158,00	623 400,00	47,99%
Pépinière d'entreprises	71 000,00	61 000,00	4,70%
Maisons de santé	169 940,00	181 940,00	14,01%
TOTAL	1 346 598,00	1 299 040,00	100,00%

- Le reversement de l'excédent de gestion de l'association de l'étang neuf de Juvigné pour 11 000 € (vente cartes pêche + prévision vidange de l'étang)
- Des indemnités de sinistre au titre de travaux de réparation de couvertures de logements consécutifs à la grêle pour 15 000 €

EPARGNE NETTE DEGAGEE

L'épargne nette dégagée par le budget 2023, avant reprise des résultats 2022, offre une capacité à investir à hauteur de 684 514 € (- 6.43% par rapport au BP voté en 2022)

DETERMINATION DE L'EPARGNE	BP 2022	BP 2023	Evolution
Dépenses de gestion	6 945 798	7 671 146	10,44%
Recettes de gestion	8 801 408	9 452 719	7,40%
EPARGNE DE GESTION	1 855 610	1 781 573	-3,99%
Charges financières	175 920	169 325	-3,75%
EPARGNE BRUTE	1 679 690	1 612 248	-4,02%
Remboursement du capital des emprunts	948 100	927 734	-2.15%
EPARGNE NETTE	731 590	684 514	-6.43%

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 6 677 893.07 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits ouverts sur le budget 2023 correspondent à de nouveaux besoins et ne prennent pas en considération les restes à réaliser de l'exercice 2022 ; ces crédits sont inscrits conformément au

Plan Pluriannuel d'Investissement tel que présenté lors du Débat d'Orientation budgétaire 2023, avec notamment :

OPERATIONS REELLES pour 6 212 921.07 € dont :

✓ Des dépenses non ventilées qui s'élèvent à 1 002 773.24 €.

Elles s'inscrivent dans la poursuite des dispositifs de fonds de concours existants et prennent en compte de nouveaux investissements.

Ces dépenses correspondent pour l'essentiel à :

- A des fonds de concours communautaires pour 483 603 € dont :
 - o 250 000 € pour le contournement sud d'Ernée
 - o 90 000 € dans le cadre des « aides à l'immobilier d'entreprise » avec, d'une part la participation à hauteur de 25 % de la subvention versée par le Conseil départemental de la Mayenne et en totalité pour les projets portés par la Communauté de communes ;
 - o 14 000 € pour le dispositif fonds de concours achat mobilier de Bibliothèques ;
 - o Une première enveloppe de 30 000 € pour les aides au titre de l'OPAH
 - o Des participations communautaires à hauteur de 66 000 € dans le cadre d'opérations pour compte de tiers (plantations haies – programme Biodiversité/bocage et travaux Bassin versant du Gastard au titre de la GEMAPI)
- L'acquisition de matériel informatique tous services confondus (renouvellement et nouveaux besoins y compris bibliothèques) auquel s'ajoute le projet Hypérion (serveurs informatiques avec récupération de chaleur), le tout pour un budget de 265 200 € ;
- Une enveloppe de 76 500 € pour acquisition de matériel musical, vidéo, gradins pour la saison culturelle
- Une participation de 14 000 € à la Société de projets éolien citoyens

✓ Des opérations d'investissements individualisées qui s'élèvent à un montant global de 3 691 647,83 € dont :

- Les travaux d'aménagement d'un plateau dentaire à la MSP d'Ernée
- La modification du PLUi
- Les travaux d'extension des locaux de la CCE – 1^{ère} tranche
- Des travaux de voirie sur les ZA de la Rouillère à St Denis de Gastines et sur la ZA d'Archer à Andouillé
- Des frais d'étude sur le projet de cinéma intercommunal
- Evolution du SPR sur la commune de Chailland
- L'acquisition de réserves foncières à Montenay et à la Baconnière
- La mise en place d'actions au titre du plan mobilité (achat véhicules électriques et VAE)
- La création d'un réseau photovoltaïque en autoconsommation collective (Etudes, maîtrise d'œuvre, travaux ombrières parking CCE)
- La création d'un espace de loisirs éphémère à l'ancienne fonderie Louis DERBRE à Ernée

La continuité des travaux d'extension de la MSP d'Andouillé, la fin des études SPR sur Ernée et projet mobilité simplifiée se poursuivront en 2023 au titre des restes à réaliser sur des crédits 2022.

✓ Des opérations financières qui s'élèvent à 1 378 500 €

Le remboursement du capital de la dette bancaire correspondant à 927 734 €.

Par ailleurs, dans le cadre de la vente de l'atelier TIM à Ernée, le prêt à taux variable contracté en 2021 sera remboursé par anticipation pour un montant de 444 266 €

Une enveloppe de 6 500 € est également prévue pour le remboursement des cautions (logements et emplacements aire d'accueil des gens du voyage)

✓ **Des opérations de comptes de tiers à hauteur de 140 000 €**

- Projet de plantation de haies avec l'objectif de 10 km/an au titre de la valorisation et pérennisation du Bocage pour 100 000 €
- Travaux sur le bassin versant du Gastard dans le cadre de la compétence GEMAPI pour 40000€

OPERATIONS D'ORDRE pour 454 972 €

Ces opérations correspondent essentiellement à des reprises de subventions sur les mêmes cadences que les biens amortis pour lesquels elles ont été perçues.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le principe de préparation du budget 2023 a été de limiter au maximum le recours à l'emprunt.

Les recettes d'investissement sont composées :

DES OPERATIONS REELLES pour 4 600 673.07 €

- Des ventes d'immeubles pour 712 415.49 € (Atelier TIM à Ernée, Atelier ZA d'Archer à Andouillé et logement à St Denis de Gastines)
- Du FCTVA pour 568 000 €
- Des financements publics divers que sont l'État et ses partenaires, la Région des Pays de la Loire, le Département de la Mayenne et l'Europe pour un montant global de 1 518 850 €
- Un remboursement de la Région attendu pour 25 798.78 € au titre du fonds résilience Covid-19 alimenté en 2020 en faveur des entreprises (solde)
- Le remboursement de cautions logements pour 6 500 €
- Des attributions de compensation d'investissement des communes à hauteur de 104 108.80 €, lesquelles ont été mises en place lors du transfert des ZAE au 01/01/2018.
- Le recouvrement, pour la première année, de 30% des taxes d'aménagement perçues par les communes au titre de l'année 2022, évaluée à 25 000 €
- Des opérations pour compte de tiers portées en équilibre par rapport aux dépenses pour 140 000 €

Les restes à charge des opérations d'investissement (hors projets économiques en faveur des entreprises) sont autant que possible autofinancés malgré la non-affectation des résultats 2022. A des fins d'équilibre budgétaire, le recours à l'emprunt a été inscrit à hauteur de 1 500 000 € pour les projets suivants :

- L'aménagement du plateau dentaire à la MSP d'Ernée : 240 000 €
- L'extension des locaux du siège de la CCE : 660 000 €
- Les travaux d'aménagement des ZA de la Rouillère à St Denis de G et ZA d'Archer à Andouillé : 85 000€
- L'extension de la MSP d'Andouillé : 15 000 €
- L'acquisition de réserves foncières : 141 000 €
- Le projet photovoltaïques (ombrières parking CCE et mise en réseau) : 359 000 €

DES OPERATIONS D'ORDRE 2 067 220 €

Ces opérations correspondent aux dotations aux amortissements et aux opérations patrimoniales.

La reprise des résultats 2022 devra permettre :

- De reconstituer les provisions votées en 2022 pour le contournement sud d'Ernée ainsi que pour le projet d'alimentation en gaz naturel du secteur Montenay-Chailland
- De prévoir le versement d'avances remboursables et de subventions de fonctionnement aux budgets annexes "Zones d'activités" permettant la poursuite des travaux de viabilisation et d'entretien de voirie et ce afin de limiter le recours à des prêts relais bancaires.
- De limiter si possible le recours à l'emprunt pour les projets ci-dessus mentionnés en considérant que les coûts de prêts ne sont pas actuellement des plus avantageux.

A titre indicatif, pour les taux fixes, des hypothèses très larges sont annoncées compte tenu de la forte incertitude et de la tendance haussière (source Orféor) comme suit :

Indexation	Niveaux au 01/11/2022	Min	Max
Nouveaux financements taux fixe			
Taux fixe 15 ans	3,00%	3,75%	4,75%
Taux fixe 20 ans	3,25%	4,00%	5,00%
Taux fixe 25 ans	3,50%	4,25%	5,50%

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget principal 2023 de la Communauté de communes de l'Ernée.

Présentation et vote du Budget Annexe « Gestion et traitement des déchets »

Le Budget annexe « Gestion et traitement des déchets » a été constitué au regard d'une évolution du montant de la redevance. Cette évolution permet de prendre en compte plusieurs faits marquants en 2022 et des évolutions que la collectivité doit anticiper pour l'année à venir :

Rappel 2022 :

Plusieurs faits ont été impactant sur 2022 :

- Prix de reprise des matières (plastiques, Papier Carton, acier...), en baisse à partir de l'été 2022, et ce malgré l'avenant au contrat de reprise permettant un ajustement à la hausse des prix de base d'achat.
- Evolution à la hausse des indices de révision des marchés de prestations contractualisés fin 2019 (Collecte des Conteneurs d'apport volontaire, Traitement des déchets recyclables, collecte et traitement des déchets collectés en déchèterie). Ces évolutions à la hausse avaient été anticipées mais les indices connus en octobre 2021.
- Augmentation des tonnages des déchets recyclables
- Baisse faible du tonnage des ordures ménagères
- Des dépenses complémentaires partiellement anticipées :
 - Traitement des déchets en lien avec le championnat de Motocross 2022 (OMR, Encombrants...)
 - Collecte et traitement d'amiante retrouvée dans une des bennes de gravats en déchèterie.
 - Elimination des déchets verts et refus de criblage présent sur l'ancienne plateforme de compostage
 - Dotation pour dépréciation de comptes tiers, liés à une obligation réglementaires appliquée par le Trésor Public

Ces dépenses, même si elles ont été partiellement anticipées (Elimination des déchets de l'ancienne plateforme de compostage, baisse des prix de reprise des matières...) ont été prises en compte à l'intégration des résultats 2021 lors du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2022.

Des faits positifs ont permis de compenser en partie ces coûts afin d'anticiper au mieux le résultat 2022 :

- Baisse importante du tonnage de déchets verts, principalement lié à la sécheresse subie l'été dernier
 - Baisse du tonnage des encombrants après une année 2021 en hausse
 - Baisse des tonnages gravats et des déchets toxiques
- Pour rappel en 2021, tous ces tonnages avaient fortement augmenté

Ces données nous permettent d'anticiper un excédent de l'ordre de 75 000 €HT pour un budget de 1 972 000 €HT (3.8%). L'excédent de 2021 était de l'ordre de 111 000 €HT.

Faits à anticiper pour l'année 2023 :

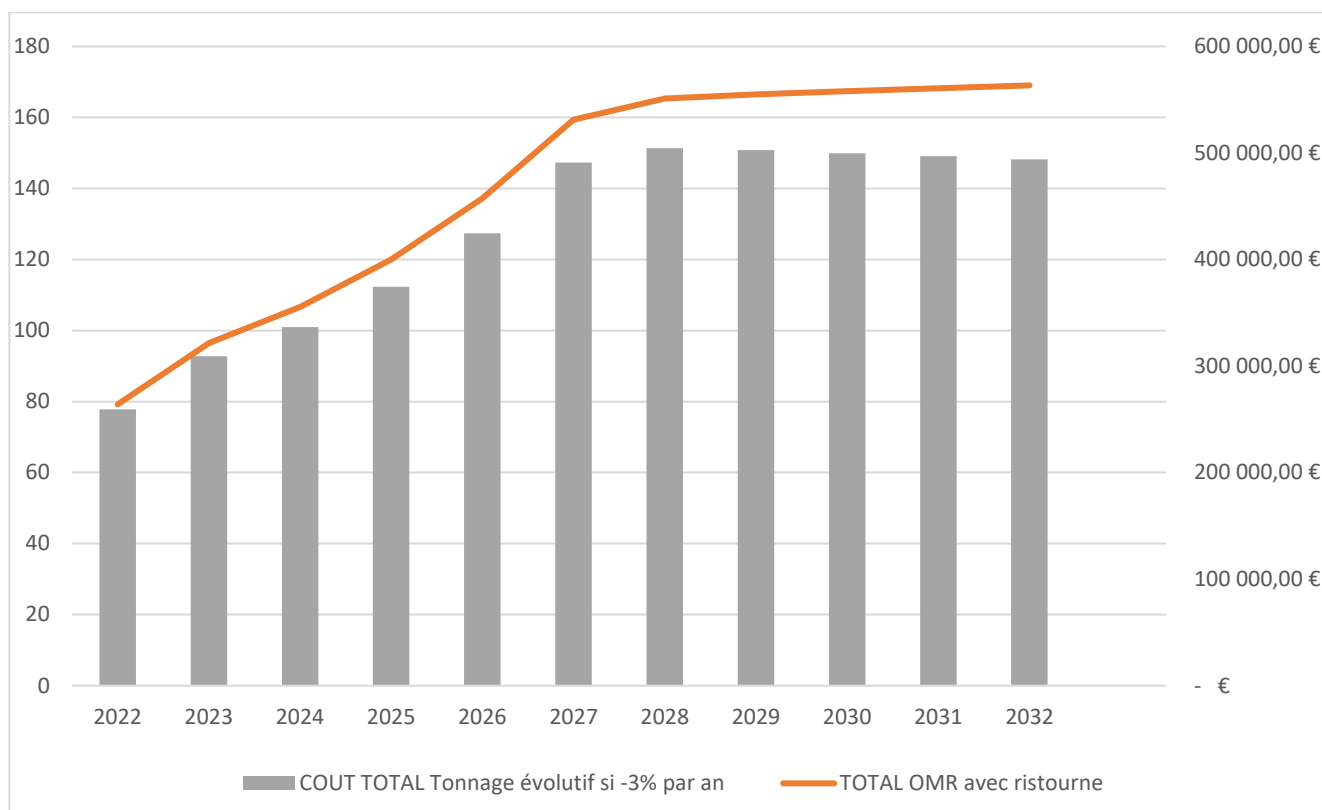
- *Convention de traitement des déchets avec le CD53.*
Cette convention prend le relais de la convention précédemment signée avec le département fin 2022. Les impacts comme précédemment détaillés dans le Rapport n°76 auront un effet sur le coût de traitement des ordures ménagères résiduelles et assimilées et sur le tout-venant.

- **Ordures Ménagères Résiduelles OMR,**

Du fait de l'anticipation du renouvellement du premier four de l'usine de valorisation énergétique de Pontmain, les coûts de traitement des OMR subiront des augmentations régulières et ce à minima jusqu'en 2028.

Pour permettre de réduire l'impact de ces coûts, seule une baisse de la production d'OMR permettra indirectement grâce à la création de vide de four de réduire la répartition des coûts avec des collectivités extérieures ...

Le graphique ci-dessous montre l'impact en prenant en compte une baisse du tonnage de 3% des OMR chaque année.



Pour 2023, il faudra anticiper un surcoût de 60 000,00 €HT.

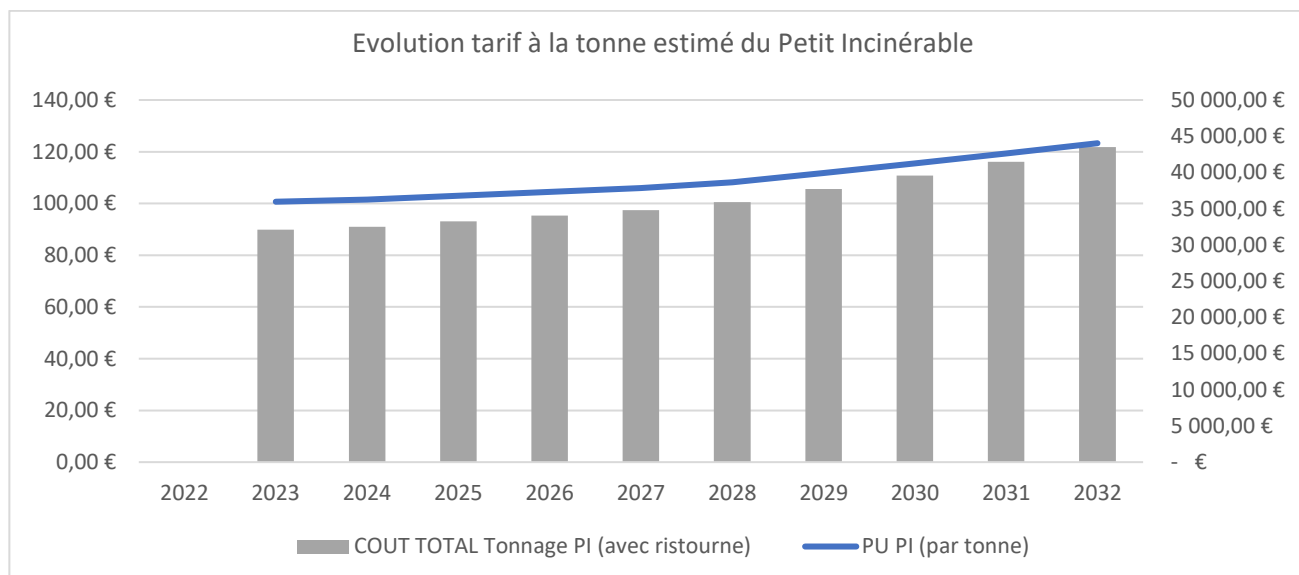
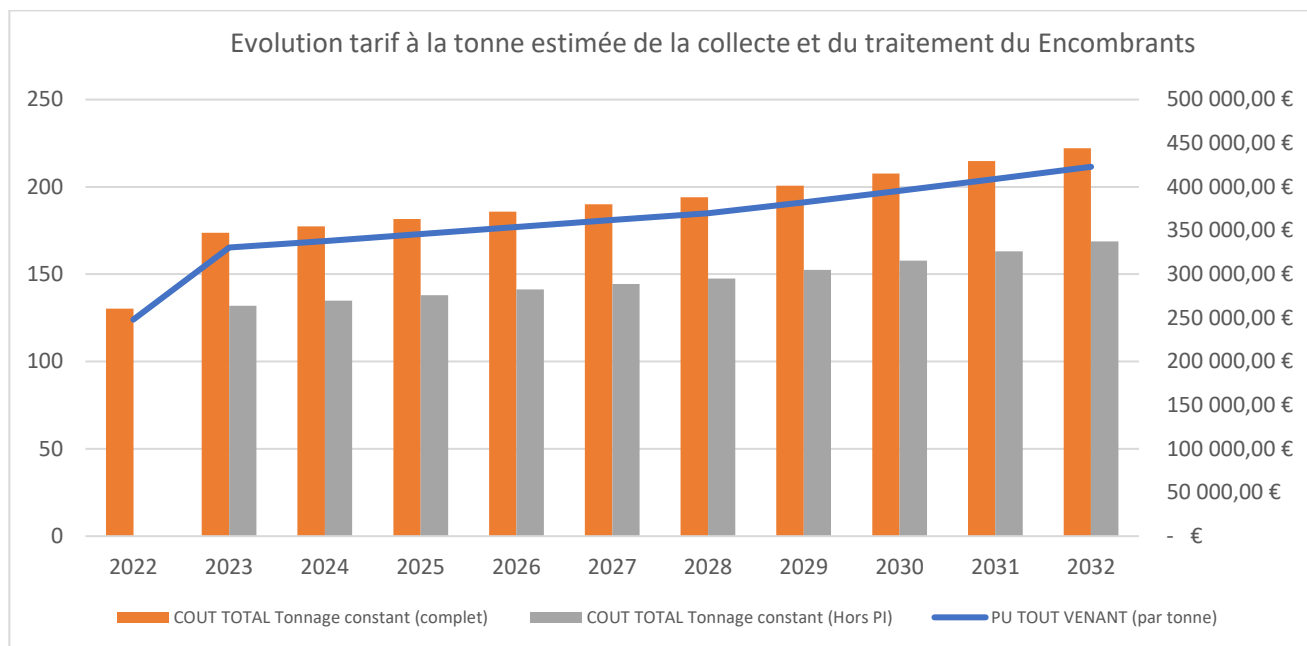
○ Tout-Venant / Petit Incinérable :

De même, la mutualisation des coûts de Encombrants avec le département induit une évolution à la hausse des coûts dès l'année 2023.

Cependant à terme, au vu des évolutions de la Taxe Générale des Activités Polluantes et des coûts de traitement actuels, la mutualisation permettra de contenir les hausses en travaillant sur des solutions de valorisation plutôt que de l'enfouissement.

En complément des nouvelles filières en cours de mise en place via les REP (Responsabilité Elargie des Producteurs), la mise en place d'une collecte de petit incinérable en déchèterie permettra de dévier également le petit Encombrants (moins de 1m) vers la valorisation énergétique

Les impacts financiers à terme, sont présentés dans les graphiques suivants.



Il est important de prendre en compte, du fait des configurations des déchèteries, que le petit incinérable mais également la mise en place de nouvelles filières type REP, matériauuthèques... ne pourront pas se faire partout.

Pour 2023, ces nouveaux tarifs impliqueront un surcoût de plus de 20 000 €HT si une partie du petit incinérable est dévié des bennes encombrants des déchèterie d'Ernée et Andouillé. Ces 2 déchèteries sont celles pouvant accepter rapidement une benne supplémentaire sans frais d'aménagement complémentaire et en prenant en compte la mise en place de nouvelles filières (hors déchets du bâtiment).

- *Evolution très forte des indices de révisions des marchés.*

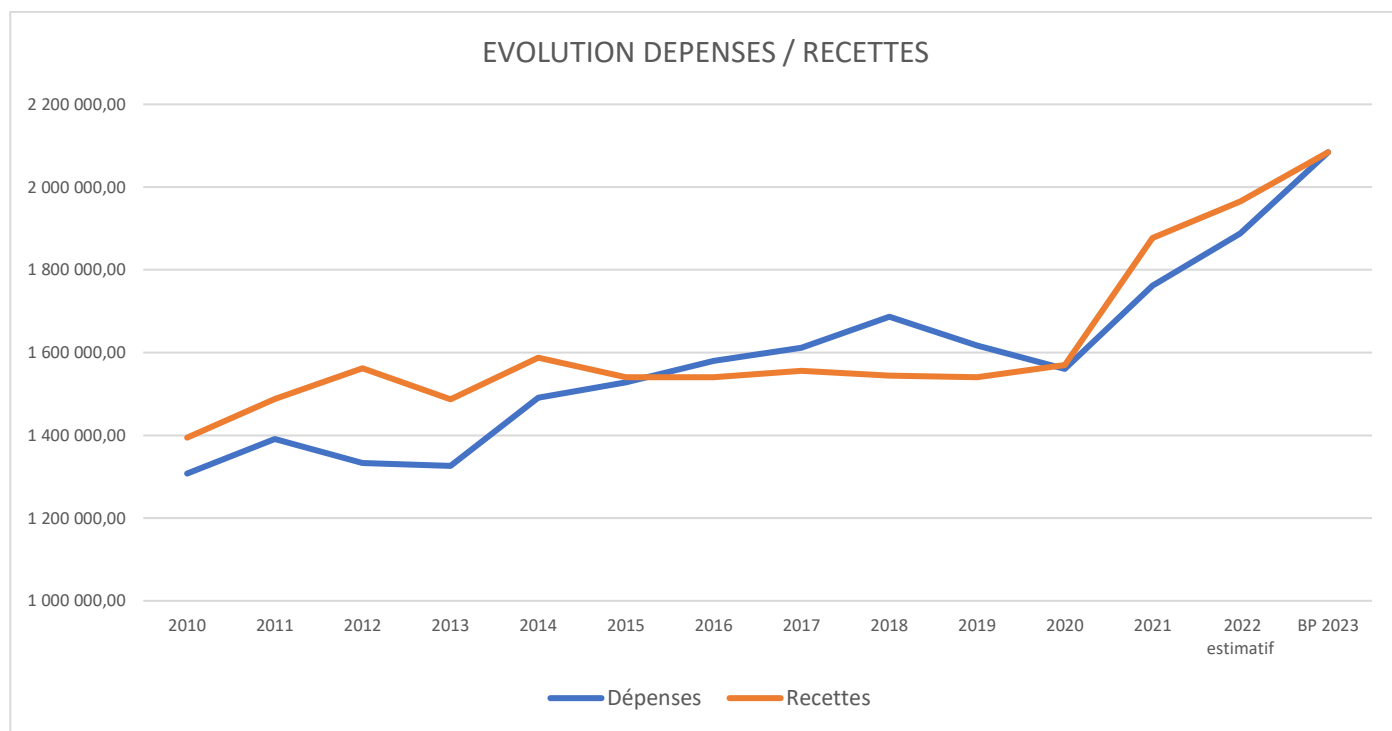
En complément des évolutions tarifaires présenté précédemment il faut prendre en compte à minima les évolutions de tarifs suivants (indices connus au mois d'octobre 2022)

- + 5% Coût de collecte
- + 3% Coût de traitement (hors TGAP)

- *Chute des prix de reprise matière*

Malgré une renégociation des tarifs cet été avec notre repreneur, les prix unitaires de vente matière sont en forte chute ses derniers mois il convient donc de les anticiper.

Pour plus de clarté et de compréhension, il est proposé de présenter les grandes évolutions des dépenses et recettes sous forme de prospective pluriannuelle.



Pour équilibrer le budget il a été proposé d'appliquer une évolution de la REOM des usagers du territoire pour atteindre un montant de 1 514 000 € HT.

Ce qui implique pour les usagers particuliers des évolutions tarifaire comme suit :

COUT PAR FOYER (TTC):	2023	Evolution annuelle	Evolution ramenée au mois
1 personne Campagne	100,68 €	10,99 €	0,92 €
1 personne Partie Agglomérée	110,45 €	8,18 €	0,68 €
2 personnes Campagne	140,94 €	15,38 €	1,28 €
2 personnes Partie Agglomérée	154,63 €	11,46 €	0,96 €
3 personnes Campagne	171,13 €	18,65 €	1,55 €
3 personnes Partie Agglomérée	187,75 €	13,90 €	1,16 €
4 personnes et + Campagne	201,33 €	21,93 €	1,83 €
4 personnes et + Partie Agglomérée	220,88 €	16,34 €	1,36 €

Comme constaté les tarifs proposés au vote (voir rapports 87, 88 et 89) impliquent la prise en compte de la convergence des tarifs entre les parties agglomérées et la campagne. La réduction appliquée (coefficient de différentiation) passe ainsi de 25% à 18% avec un objectif de rapprochement du tarif dans les années à venir.

PARTIE 1 : SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 2 036 593,00 €

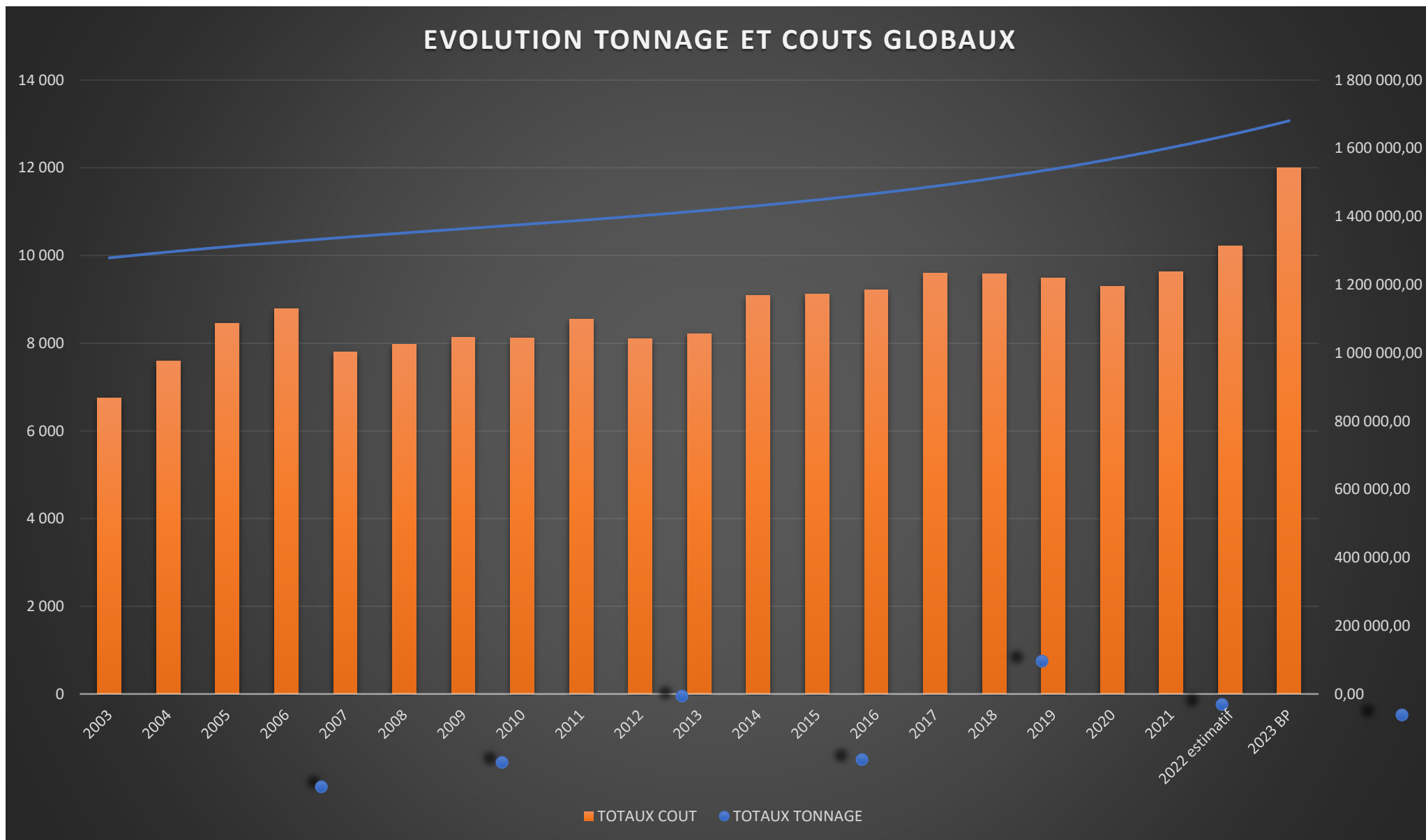
DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011- Charges à caractère général : 1 627 388,05 € (contre 1 555 674,47 € en 2022)

Sans reprendre les informations précisées ci avant, le tableau présente les grandes enveloppes budgétaires du chapitre 11 et les évolutions par rapport au résultat 2022 estimatif.

Désignation	CA 2022 (1er mois)	BP 2023	BP23-CA22	REMARQUES
Collecte des O.M.R.	225 176,74 €	232 008,91 €	3,03%	Stabilité des tonnages + Intégration évolution prix du marché (indices connus octobre 2022)
Collecte Déchetteries	105 918,75 €	78 860,29 €	-25,55%	HORS TOUT VENANT ET PI intégré dans Traitement CONVENTION CD53
Collecte des bornes sélectives	211 530,96 €	231 159,25 €	9,28%	Augmentation des tonnages de collecte sélective régulier + évolution des Prix du marché
Traitement des OM (hors ristourne)	287 978,24 €	345 043,34 €	19,82%	MODIFICATION CONVENTION TRAITEMENT DES OMR avec CD53
Traitement Déchetteries Hors Déchets Verts	260 511,27 €	421 989,86 €	61,99%	Collecte TOUT VENANT ET PI intégré dans Traitement (attention augmentation du cout moyen avec la mise en œuvre de la convention du CD53)
Traitement des Déchets Verts	45 899,24 €	43 372,54 €	-5,50%	
Tri et conditionnement des déchets recyclables	177 575,20 €	189 525,63 €	6,73%	Augmentation des tonnages et des prix unitaires
Autres (anim scolaires...)	20 967,27 €	23 000,00 €	9,69%	84 animations dont 30 pour la CCE
COMPLEMENT	33 475,97 €	0,00 €		2022 Traitement DV de l'ancienne Plateforme, Amiante Dcht Chailland
Gardiennage	53 097,41 €	55 309,80 €	4,17%	
Charges à caractère générale (chap011 +autres charges de gestions courante 65)	63 630,31 €	59 700,00 €	-6,18%	Compris lavage colonnes, frais de maintenance logiciel facturation. + frais d'avocat + remboursement frais Budget général
Sous Total Estimé (Chap 011)	1 485 761,36 €	1 632 388,05 €	9,87%	

Les coûts les plus important proviennent de la collecte et du traitement des déchets collectés sur le territoire avec des évolutions récentes assez significative, comme le montre le graphique ci-après.



Evolution coûts de **collecte et de traitement des déchets** avec une estimation pour 2022 basée sur les premiers mois de l'année (en cours de consolidation)

Chapitre 012 – charges de personnel : 151 830,00 €

Cet article est en augmentation afin de prendre en compte les évolutions salariales des agents.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues

Le budget ne prévoit pas des dépenses imprévues en attendant l'intégration des résultats 2022.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

En l'état actuel de la préparation budgétaire, il n'est pas possible d'intégrer de virement à la section d'investissement avant la reprise des résultats.

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements : 222 907.06 € (contre 227 256.06 € en 2022)

Pas de gros investissement en 2021 ayant entraîné l'ajout d'amortissements en 2022

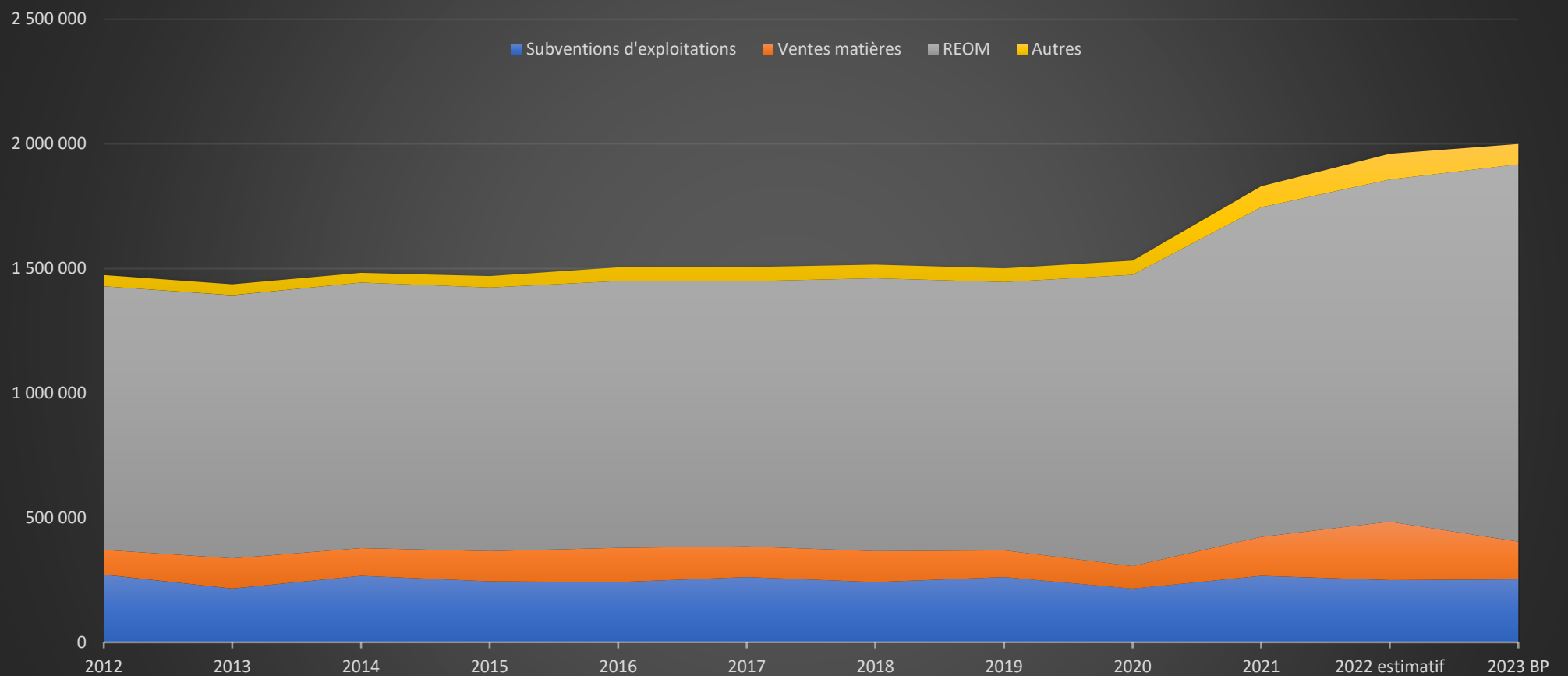
RECETTES D'EXPLOITATION

Pour plus de clarté, le tableau ci-dessous reprends les différentes recettes liées au service

Désignation	CA 2022 (1er mois)	BP 2023	BP23-CA22	REMARQUES
Subventions d'exploitation	249 980,44 €	253 232,00 €	1,30%	(ECO ORGANISMES, CD53...)
Vente produits résiduels	49 748,49 €	29 936,52 €	-40%	Chute des prix de reprise matière
Vente de marchandises	185 049,36 €	121 302,28 €	-34%	Chute des prix de reprise matière
Redevance	1 371 985,20 €	1 514 000,00 €	10%	
Excédent antérieur reporté	111 777,00 €			A revoir à l'intégration des résultats
Subvention transférée au résultat	38 316,95 €	37 009,03 €	-3%	
Ristourne CG53 Traitement OM	28 176,05 €	33 678,27 €	20%	Augmentation du taux de la ristourne (10,5€/T)
Remboursements frais Ex Pays (7087)	15 634,31 €	14 729,00 €	-6%	Ajustement en fonction des anim 2023
Mise à disposition personnel (7084)	21 136,61 €	32 705,90 €	55%	Temps de coordination animations scolaires +Temps budget PCAET pour le responsable de pôle
TOTAUX	2 071 804,42 €	2 036 592,99 €	-1,7%	

Le graphique ci après présente les grandes évolutions des recettes depuis 10 ans.

EVOLUTION DES RECETTES DU SERVICE



PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 496 883.03 €

OPERATION 100 « Déchèteries » pour 250 000 €, inclus :

- La rénovation / Extension de la déchèterie de CHAILLAND
- La mise en œuvre de barrières automatiques sur toutes les déchèteries du territoire, dont le marché a été signé en novembre 2022, inclus dans les restes à réaliser 2022
- La réalisation de travaux de mise aux normes sur les déchèteries d'Ernée et Andouillé

OPERATION 102 « Collecte Sélective » pour 20 000 €. Il est prévu l'acquisition de nouveaux conteneurs de tri aérien en complément des points d'apports volontaires et pour répondre en casse pouvant avoir lieu.

OPERATION 103 « Informatique » pour 10 500 € prenant en compte la mise en œuvre de module complémentaire au logiciel de facturation (ASAP, Lien avec les barrières automatiques).

OPERATION 105 « Aménagement de points de regroupement » pour 95 000 € afin d'anticiper la mise en place de futurs CSE pour la collecte des Ordures Ménagères, le remboursement des communes pour la mise en place de CSE pour le tri, ou la prise en charge de marché d'installation de CSE par la Collectivité.

En complément il est prévu 36 000,00 €HT de subventions pour les communes en cas d'installation de conteneurs semi enterrés pour les déchets recyclables.

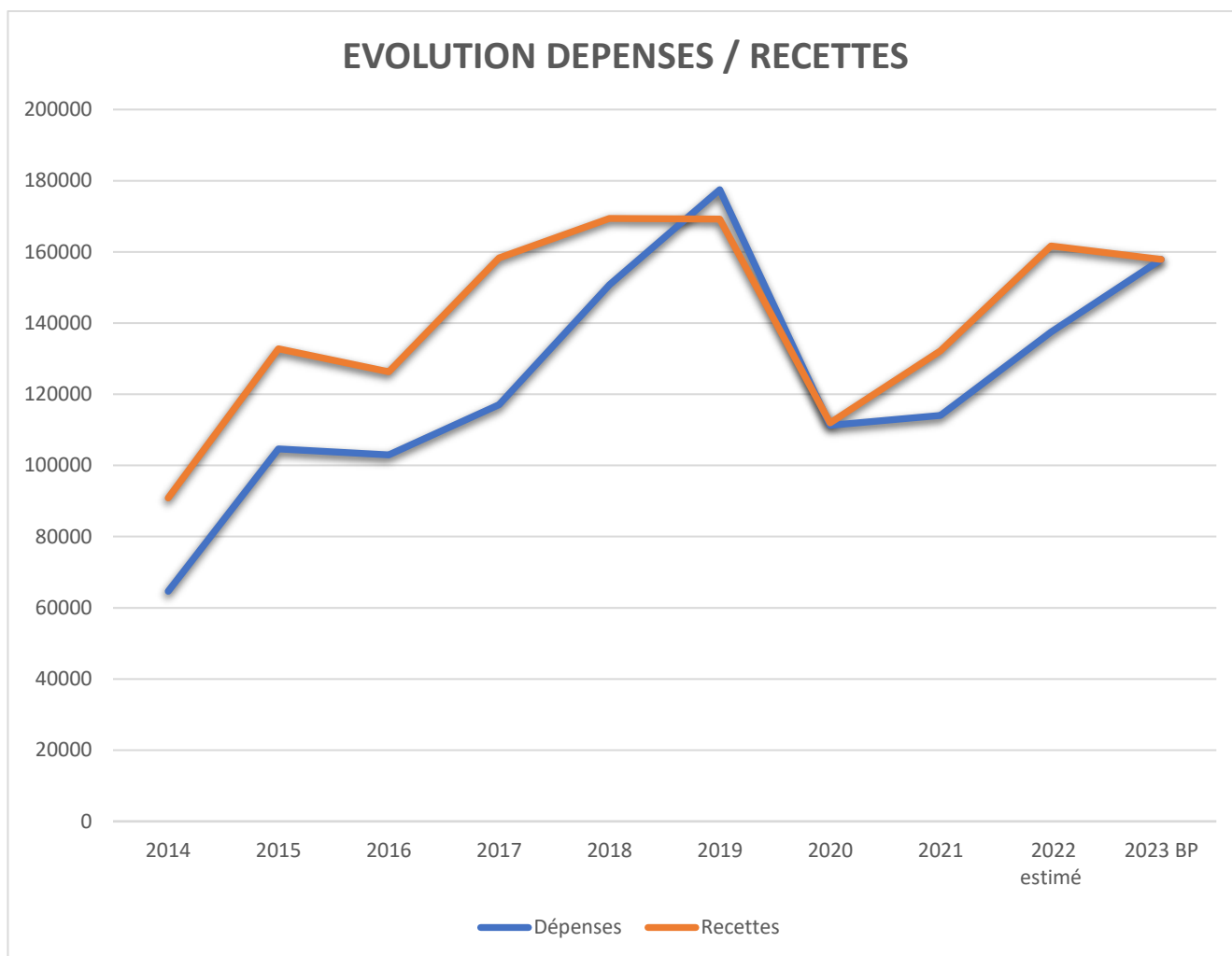
Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver** le budget annexe 2023 « Gestion et traitement de déchets » comme présenté.
- De voter les tarifs des différentes REOM en conséquence, voir rapports dédiés

Présentation et vote du budget annexe « Réseau de chaleur »

PARTIE 1 : SECTION DE D'EXPLOITATION

Le budget 2023 s'équilibre en fonctionnement à 157 911.50 €



DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - charges à caractère général : 117 995.26 €

Les principaux postes de dépenses de ce chapitre concernent les achats de bois et de gaz.

Fin 2022, un incident sur la gestion informatique du filtre « Glosfume » a impliqué un arrêt important de la chaudière Bois d'où une consommation de gaz important qui va se faire ressentir sur la facture de gaz du début de l'année 2023

Pour le budget 2023, il est notamment prévu les dépenses suivantes :

- Achat de bois : 59 788.33 € (estimation à un peu moins de 4.5 centimes du kWh)
- Achat gaz : 39 006.92 €, compris la facturation de gaz consommé fin 2022, ce montant est basé sur un tarif de 12 centimes par kWh, presque le double de celui facturé fin 2021

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70 : Vente chaleur aux usagers du réseau : 135 805,50 €

Les recettes du service ont été estimées en prenant en compte une relative stabilité de la consommation par rapport à 2022.

La ventilation des recettes prévisionnelles est la suivante (6.10 centimes du kWh hors charges fixes):

- AquaFitness de l'Ernée : 106 190 € (1150 MWh)
- Ville d'Ernée (salle de sport) : 15 695,00 € (150 MWh)
- Gendarmerie : 13 920,00 € (150 MWh)

Attention les charges fixes sont basées sur une puissance souscrite à la signature du contrat (différence cout pour la gendarmerie et la salle des sports).

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et en recettes à 34 013,66 €

Le budget 2023 ne prend pas en compte les résultats 2022, il sera donc à ajuster à la reprise des résultats.

Cette reprise permettra de prendre en charge le coût lié à la mise en œuvre d'un nouveau système informatique pour la gestion du filtre « Glosfume », cout en partie pris en compte sur l'exercice 2022.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver** le budget annexe 2023 « Réseau de chaleur »

Présentation et vote du budget annexe « EAU POTABLE »

Le budget 2023 « eau potable » est établi avec l'ajout du budget DSP qui va donc être clôturé au 31/12/2022. Cette évolution aura un impact essentiellement sur les recettes de vente d'eau et sur les amortissements. Le budget DSP ne présentait pas d'emprunt.

Concernant les charges d'exploitation, l'achat d'eau inscrit l'an passé pour la réalisation des travaux de l'usine des eaux sera supprimé, mais cette baisse de charges ne couvrira pas les hausses de coût de l'énergie et des produits de traitement dont les prix ont augmenté de 25 à 200% selon le produit.

En termes de recette, la vente d'eau aux usagers est basée sur les mêmes volumes que pour l'établissement du budget 2022. Une baisse du volume de vente aux collectivités extérieures a cependant été prise en compte.

L'investissement comprendra dans un premier temps 3 projets de renouvellements de réseaux et quelques travaux sur les installations.

Un emprunt est inscrit en attendant la reprise des résultats comptables 2022.

PARTIE 1 : SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 4 599 435,99 € (BP 2022 régie + DSP : 4 088 221,55 € + 195 710,53 €)

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1 404 223,74 € (BP 2022 régie + DSP : 1 165 520 € + 11 700 €)

Ce chapitre comprend 305 000 € de taxes, perçues en 2022 et reversées à l'Agence de l'eau et au Conseil départemental de la Mayenne en 2023.

Le montant global de dépenses est en hausse en raison notamment des hausses de coûts de l'énergie, des réactifs et des carburants. Une inflation de 6% a été prise en compte pour le reste des dépenses.

Le calcul de la dépense d'énergie a été réalisé à partir de la consommation réelle annuelle des équipements sur laquelle a été appliqué le tarif transmis par le TEM (Territoire Energie Mayenne). Concernant les réactifs, le calcul a été réalisé en appliquant le dernier tarif connu sur les volumes annuels consommés, avec une hausse prévisionnelle de 10% au cours de l'année 2023.

Les achats d'eau sont en baisse car les travaux sur l'usine d'Ernée sont terminés. Les dépenses de maintenances et de télécommunication ont été réévaluées à la baisse au vu du réalisé provisoire.

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 866 970 € (BP 2022 régie + DSP : 821 750 € + 950 €)

Le chapitre comprend le personnel intervenant sur l'eau, l'assainissement collectif et non collectif, l'espace aquatique et le syndicat de bassin de l'Ernée. La mise à disposition des agents communaux et de personnel d'autres services de la CCE (RH et finances) est également incluse.

Des reversements de budgets à budgets sont effectués en fin d'année.

L'année 2023 ne prévoit pas d'évolution majeure en termes d'organisation.

Chapitre 014 - Atténuations de produits : 1 344 180,56 € (BP 2022 Régie : 1 183 531 €)

Ce chapitre correspond :

- Au reversement de la recette de l'assainissement perçue sur le budget de la régie eau potable (reversés au budgets assainissement en régie).
- Au reversement de deux taxes Agence de l'Eau perçues sur les factures (complémentaires à celles citées dans le chapitre 011)

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 39 625 € (BP 2022 Régie : 28 600 €)

Ce chapitre comprend les licences de logiciels et des crédits d'admissions en non-valeur qui sont en hausse.

Chapitre 66 - Charges financières : 110 750 € (BP 2022 Régie : 110 634,72 €)

Chapitre 67- Charges Exceptionnelles : 50 500 € (BP 2022 Régie : 43 300 €)

Cette dépense correspond essentiellement à des annulations de facture en cas de déménagements non signalés ou en cas d'erreur sur les estimations de consommations lorsque les relèves réelles de compteurs n'ont pas pu être effectuées.

Chapitre 68 : Dotation aux provisions : 20 000 €

Ce chapitre a été ajouté à la demande du Trésor Public pour anticiper les impayés

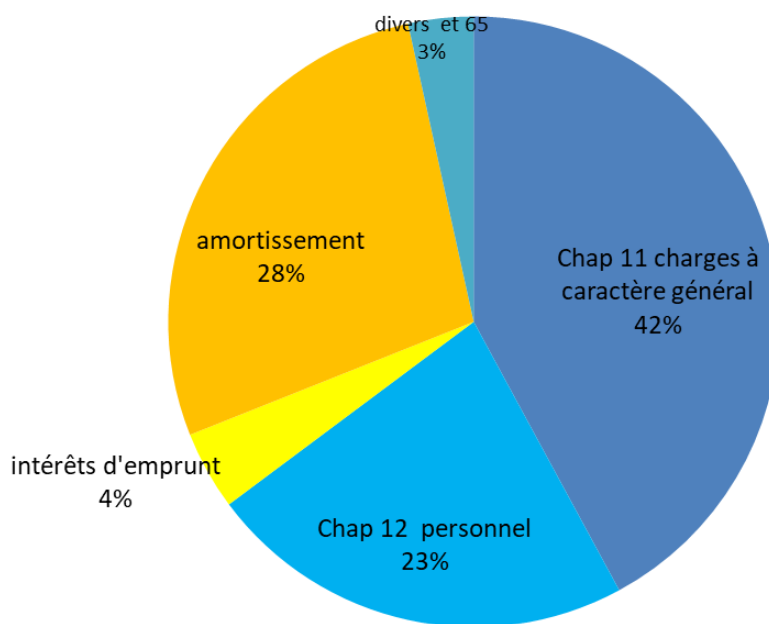
Chapitre 022 et 023 : Dépenses imprévues et virement à l'investissement : 42 929,13 € (BP 2022 Régie + DSP : 3 643,70 € + 63 446,75 €)

La somme inscrite en dépenses imprévues est liée à un différentiel de taxes.

La capacité budgétaire réelle, sans la reprise d'excédents, ne permet pas d'inscrire de réels crédits sur ces chapitres.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 720 257, 56 € (BP 2022 : régie + DSP : 701 242,13 € + 118 613 €)

Répartition des dépenses de fonctionnement de la régie eau potable 2023
hors taxes et tenant compte des remboursements de personnel



RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70- Produit des services : 4 351 987 € (BP 2022 Régie + DSP : 3 841 989 € + 177 500 €)

Ce chapitre est en hausse en raison de la recette provenant de l'ancien budget DSP et de la hausse des tarifs proposées. Il contient la recette d'assainissement qui est ensuite reversée au budget assainissement.

La recette de travaux et prestations est revue légèrement à la hausse au vu du réalisé provisoire 2022.

Chapitre 74 et 75 : Subventions et recettes exceptionnelles : 43 420 € (BP 2022 Régie : 44 000 €)

Cette recette provient essentiellement des subventions accordées pour le programme de préservation de la qualité de l'eau en amont de la prise d'eau d'Ernée.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 199 0228,99 € (BP 2022 Régie et DSP : 197 232,55 € + 18 210 €)

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 1 459 178,99 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération 10 : bassin versant : 20 000 €

Cette opération correspond aux actions de préservation de la qualité de l'eau menées en amont de la prise d'eau d'Ernée. Ces dépenses sont subventionnées à hauteur de 70% en moyenne.

Opération 13 : Travaux sur réseaux : 826 400 €

L'opération comprend :

- Des travaux de renouvellement à la Fauchardière à Andouillé (prévu en 2022 et reporté en 2023), place de l'église d'Ernée, et à la Sicorie à St Germain le Guillaume, prévus dans le cadre des préconisations de sécurisation du schéma directeur eau potable
- Des frais de Maîtrise d'œuvre

Opération 15 : Travaux sur installations : 192 000 €

Cette opération comprend :

- Une intervention sur l'usine de la Chenevotterie à St Denis de Gastines
- Des frais de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réservoir de St Hilaire du Maine
- Une enveloppe de renouvellement électromécanique

Opération 17 : optimisation du service : 53 000 €

Cette enveloppe permettra de renouveler le matériel informatique et de chantier en cas de besoin.

Chapitre 16 : Remboursement du capital des emprunts : 169 000 €

Chapitre 20 : Dépenses imprévues : 0 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses seront financées par des subventions extérieures de l'ordre de 265 420 €.

Dans l'attente de la reprise des résultats, un emprunt de 473 750 € est inscrit.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget annexe 2023 « EAU POTABLE »

Présentation et vote du budget annexe « ASSAINISSEMENT EN REGIE »

Le Budget « Assainissement en régie » 2023 restera sur le même périmètre qu'en 2022. Il subira l'impact des hausses des tarifs de l'énergie.

PARTIE 1 : SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 1 293 949,87 € (BP 2022 : 1 153 922,74 €)

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 492 944,34 € (BP 2022 : 354 200 €)

L'évolution majeure de ce chapitre est liée à l'énergie. Le calcul de la dépense d'énergie a été réalisé à partir de la consommation réelle annuelle des équipements sur laquelle a été appliqué le tarif transmis par le TEM (Territoire Energie Mayenne).

Les dépenses de maintenances et de télécommunication ont été réévaluées à la baisse au vu du réalisé provisoire.

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 226 500 € (BP 2022 : 213 000 €)

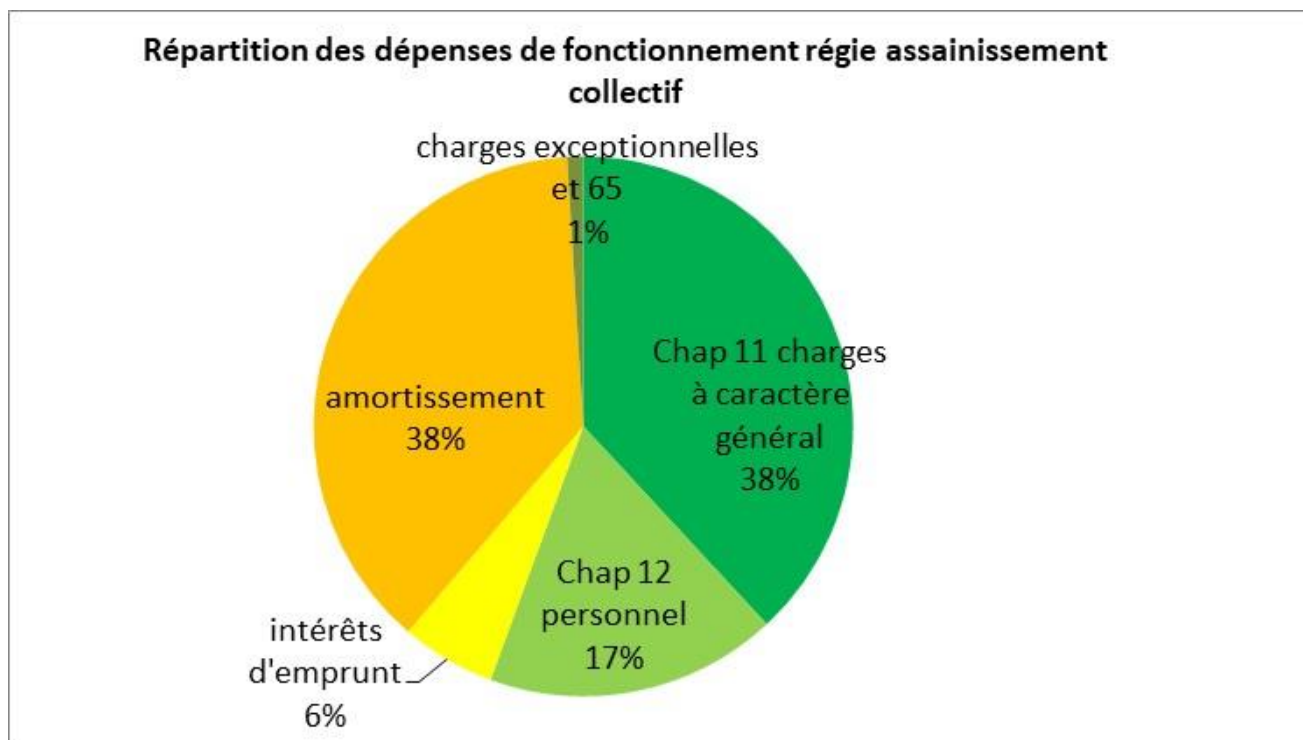
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 12 500 € (BP 2022 : 16 000 €)

Ce chapitre comprend des remboursements de frais de chaulage, ainsi que les frais d'hébergement de logiciels divers.

Chapitre 66 - Charges financières : 70 509,28 € (BP 2022 : 86 485,16 €)

Chapitre 022 et 023 - Dépenses imprévues et Virement à la Section d'Investissement : 2 540,72 € + 0 € (BP 2022 : 6 738,61 € + 0 €)

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 488 955, 53 € (2021 : 483 448,69 €)



RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70- Produit des services : 1 106 980 € (BP 2022 : 931 500 €)

Les recettes sur ce chapitre proviennent des ventes d'eau, des travaux et de la réalisation de contrôles de conformité dans le cadre des ventes.

Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections : 186 969,87 € (BP 2022 : 182 422,74€)
Correspond à la reprise des subventions d’investissement relatives aux biens amortis

PARTIE 2 : SECTION D’INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 880 519,87 €

DEPENSES D’INVESTISSEMENT

Opération 13 Travaux sur réseaux : 302 600 €

Cette somme prévoit les travaux de rénovation des réseaux à proximité de la place de l’église d’Ernée, des frais de Maîtrise d’œuvre, des Inspections vidéo et des travaux divers. Une somme complémentaire sera inscrite lors de la reprise des résultats selon la confirmation de certains projets.

Opération 15 - Travaux sur installations : 135 000 €

Cette somme prévoit :

- Des interventions sur des postes de relevage
- Une intervention sur le site de Rochefort à Andouillé
- Un local pour le stockage du polymère à la STEP Ernée non réalisé en 2022
- Divers électromécaniques pour l'ensemble des sites.

Opération 17 - optimisation du service : 20 000 €

Cette enveloppe permettra de renouveler le matériel informatique et de chantier en cas de besoin.

Opération 19 – STEP de Juvigné : 60 000 €

Frais de maîtrise d’œuvre pour la rénovation de la station d’épuration de Juvigné.

Chapitre 16 - Remboursement emprunts et dettes : 175 950 €

Chapitre 020 - Dépenses imprévues : 0 €

Chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections : 186 969,87 €

RECETTES D’INVESTISSEMENT

Ces dépenses seront en partie financées par des subventions extérieures à hauteur de 98 000 €.

Un emprunt provisoire de 293 600 € est inscrit en attendant la reprise des résultats de l’exercice 2022.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D’approuver le budget annexe 2023 « Assainissement en régie »

Présentation et vote du budget annexe « SPANC »

Un 2^{ème} agent ayant été formé sur les contrôles d'assainissement non collectif et les effectifs étant au complet, le nombre de contrôles devrait augmenter en 2023.

SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 32 076 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 4 040 €

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 25 000 €

Remboursement de charges de personnel au budget « Eau en régie », en prévision de la réalisation des contrôles de bon fonctionnement

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 2 000 €

Il s'agit d'une réserve prévue pour faire face à des admissions en non-valeur ou effacement de dettes.

Dépenses imprévues : 1 036 €

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70- Produit des services : 32 076 €

Les recettes ont été estimées sur la base de 180 contrôles de bon entretien, 84 contrôles vente et 96 contrôles neuf

Il est proposé au Conseil communautaire :

D'approuver le budget annexe « SPANC 2023

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil communautaire doit arrêter les tableaux des effectifs annexés sur chacun des budgets primitifs 2023 valant autorisation pour le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir les postes inscrits.

Postes actuellement pourvus sur chacun des budgets, comparés à ceux de 2022 :

Budget principal

AGENTS	Rappel effectifs au 01/01/2022		Effectifs budgétaires au 01/01/2023	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Agents titulaires	35	31,80	36	33,55
Agents contractuels	29	22,30	31	25,82
Autres (apprenti)				
Autres (contrat de projet)	1	1,00	2	2,00
TOTAL	65	55,10	69	61,37

→ Un poste de chargé de mission « Habitat » est actuellement ouvert et non pourvu

Budget annexe "Gestion et traitement des ordures ménagères"

AGENTS	Rappel effectifs au 01/01/2022		Effectifs budgétaires au 01/01/2023	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Agents titulaires	1	1	1	1
Agents contractuels	2	2	2	2
TOTAL	3	3	3	3

Budget annexe "Eau potable"

AGENTS	Rappel effectifs au 01/01/2022		Effectifs budgétaires au 01/01/2023	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Agents titulaires	6	6	6	6
Agents contractuels de droit public	1	1	1	1
Agents contractuels de droit privé	8	8	9	9
TOTAL	15	15	16	16